Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 11: L'ADIJ et les œuvres sociales

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA Chambre d'économie et d'utilité publique XLVIIIe ANNÉE Paraît une fois par mois Nº 11 Novembre 1977

SOMMAIRE

Troisième conférence d'action sociale : Quels sont les postulats à réaliser ces prochaines années ? (333) ; Une œuvre sociale fondée par l'ADIJ (345) ; Le Fonds de bourses jurassien et biennois (347) ; Chronique économique : Economisons l'énergie ! (351) ; Evolution de la structure des dépenses publiques (352).

Troisième conférence d'action sociale

Quels sont les postulats à réaliser ces prochaines années ?

1. Introduction

Depuis 1970, la commission sociale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) travaille sur mandat de la Direction des œuvres sociales du canton de Berne. Ses activités consistent en une planification des besoins, une coordination des actions sociales, la maintenance de liens entre travailleurs sociaux et la diffusion d'informations générales.

La commission sociale de l'ADIJ s'est constamment souciée d'associer les travailleurs sociaux, œuvrant dans le terrain, à ses projets. Elle a voulu par là garder le contact avec les bénéficiaires des œuvres sociales. Elle l'a fait dans le cadre de la mise en action de ses moyens: groupes de travail, conférences d'action sociale, collaboration avec les associations à but social, etc. Deux conférences d'action sociale ont déjà eu lieu. La première s'était déroulée à Saignelégier en 1974. Elle avait pour objectifs de donner une information générale sur la commission sociale de l'ADIJ et

ses travaux, d'établir un catalogue des problèmes sociaux et un ordre d'urgence des besoins à définir. La seconde, en 1976, avait pour cadre le Centre de Sornetan et s'est penchée sur les conséquences sociales de la crise économique.

La conférence du 7 octobre 1977 a été organisée en commun par l'Association jurassienne des travailleurs sociaux, que préside Mlle Gaby Chautemps, directrice du Home La Colline, de Reconvilier, et la commission sociale de l'ADIJ dont le président est M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien, de Delémont.

Précisons, dès l'abord, que la conférence du 7 octobre n'avait pas de pouvoir décisionnel. Les objectifs généraux de la journée étaient les suivants:

- information des participants sur les études réalisées,
- consultation directe des travailleurs sociaux à propos des réalisations à conduire.